



Mario Pétricola (DRH) assure la présidence du CE en l'absence de Christian Le Cornec (DR). Il est assisté de Philippe Maurice et Sylvie Le Nir. Bernard Eliot indique que suite à l'annonce de Didier Lombard sur les résultats de FT, les 3 organisations syndicales souhaitent faire une déclaration préalable.

Guy Jourden intervient pour la CGT (voir déclaration sur site élus CGT)

Un débat s'instaure sur l'emploi.

Le Président confirme le chiffre de 22 000 suppressions d'emplois en France + 1000 hors de France.

Il confirme également la fin du CFC qui ne sera pas reconduit en rappelant que l'Europe souhaite un taux d'activité plus important des + de 50 ans.

Les propositions de départ n'auront pas du tout les mêmes modalités, ce sera du temps partiel.

FT confirme également son intention d'accélérer le plan NEXT et sa composante ACT (GPEC, mobilité, départs)

Le CE du 16 février 2006 s'est tenu de 11h à 18h30 il avait à son ordre du jour :

- 1) Approbation du PV séance du 26 janvier 2006
- 2) Présentation marchés-activités 4^{ème} Trimestre 2005
- 3) Demande d'avis sur l'évolution des horaires 1014
- 4) Poursuite du processus d'information/consultation sur l'évolution de la gestion du service client en AVSC :
 - 4-1 réponses aux questions séance du 26/01/06
 - 4-2 demande d'avis volet intégration 1014-114
- 5) information/consultation sur le plan d'évolution du service des renseignements (pages jaunes Quimper)
- 6) Présentation du Plan Act et de l'Espace Développement (reporté au 13 mars)
- 7) Poursuite de l'information du CE sur la certification de service. (reporté au 13 mars)
- 8) Information sur le projet ITN5 (reporté au 13 mars)
- 9) Information sur les suites données à la proposition du CE du 20 décembre 2005 concernant la création d'un Groupe de Travail sur la mise en place d'un Service Santé au Travail (reporté au 13 mars)
- Accord de Gestion CE-CCE sur les Affaires Sociales et Culturelles

moins 13 100 en 2003 moins 12 500 en 2004
moins 8000 en 2005

Moins
22000
en
3 ans



Moins
22000
en
3 ans

IL FAUT CASSER LES INSTRUMENTS DE MENAGE!

Le détail des 22 000 départs est le suivant :

- 4 800 départs en CFC en 2006 ;
- 3 x 1 500 départs vers la Fonction Publique répartis sur 3 ans ;
- 5 700 retraites naturelles ;
- 1 000 départs vers des temps partiels de fin de carrière ;
- 3 x 2 000 plans vers l'emploi (départs vers des entreprises privées + essaimage).

Commentaire CGT : on est loin des 22 000 départs naturels annoncés. Même les 5700 départs en retraite ne sont pas certains compte tenu de la décote qui pénalise fortement les agents qui bénéficient du service actif.

Les autres départs, 4500 vers la fonction publique et 6000 vers des entreprises privées ou en essaimage ne sont que des estimations.

Comment FT compte procéder pour faire partir 10 500 personnes en moins de 3 ans ?

C'est là qu'intervient le volet ACT du plan Next et la GPEC (Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences)

France Telecom veut au travers des restructurations et des mobilités forcées notamment des cadres pousser les personnels à partir ailleurs en les déstabilisant et en exerçant des pressions.

S'opposer à ces plans de suppressions d'emplois suppose une mobilisation à la hauteur qui ne se construira pas sans l'implication de plus en plus de salariés dans la vie syndicale.

Point 1 - Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2006

Après quelques corrections, le PV de la séance du 26 janvier 2006 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire du CE, Bernard Eliot rappelle aux membres du CE que conformément au règlement intérieur du CE, il est préférable de communiquer les corrections dans un délai raisonnable afin d'éviter une perte de temps en séance et des tirages papier supplémentaires du PV.

Point 2 – Présentation en information du rapport trimestriel marchés-activités du 4^{ème} trimestre 2005

FT rappelle que le chiffre d'affaires de 49 milliards représente une progression de seulement 2,5 % au lieu des 3 à 5 % annoncés. La décroissance amorcée en 2005 se poursuivra en 2006 avec seulement 2% d'accroissement du CA prévu.

Accélération du développement de la VOIP en France : 30 à 40% du trafic prévu fin 2006 au lieu des 25% envisagés auparavant.

FT reconnaît que le Haut Débit fait désormais partie intégrante de l'aménagement du territoire et que elle est « de plus en plus interpellé par les communes de Bretagne pour que le Haut débit soit un critère d'installation des entreprises et des particuliers »

FT déclare que 99% de la population bretonne est accessible à l'ADSL (y compris le 512 K).

Plusieurs élus contestent ce chiffre.

Commentaire CGT : S'il ne reste vraiment que 1% de la population qui n'a pas accès à l'ADSL, FT doit pouvoir trouver rapidement des solutions avec les technologies complémentaires (Radio et Wimax) Faites remonter les demandes !!

La CGT souligne aussi le manque de personnel en boutique et souhaite que le SAV soit réellement amélioré et séparé des flux de la vente. Les élus CGT doute d'une augmentation de la qualité de service avec 22 000 suppressions d'emploi.



Point 10 Accord de gestion CE-CCE (suite)

A ceux qui pensent que l'accord de gestion arrive tardivement, Bernard ELIOT précise « que ce dernier résulte d'une négociation entre les organisations syndicales. Chacun doit en tirer les conséquences et prendre ses responsabilités.

Il ne trouve pas judicieux d'attendre la tenue des prochaines élections pour mettre en place un accord de gestion.

En dehors de toute échéance électorale, il est temps de proposer des activités aux salariés, y compris au niveau national par le CCE »

La proposition de mandater le Secrétaire du CE Bernard Eliot pour signer l'accord de gestion avec le CCE est votée à la majorité des élus (CGT, FO, SUD). La CFDT s'est abstenue.

Point 10 – Accord de gestion CE-CCE sur les Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Jacques FEREOLE président de la Commission ASC rappelle le préambule de cet accord : « Conformément à l'accord du 13 janvier 2005, cet accord qui fixe les prestations et leur financement est négocié entre chaque Comité d'Etablissement et le Comité Central d'Entreprise. » Par ailleurs, « les partenaires sociaux ont convenu des dispositions de nature à permettre de mettre les salariés au centre de leurs préoccupations. »

Un choix de mutualisation a été fait, sans toutefois aucun caractère d'exclusivité vis-à-vis des CE. Les points suivants feront l'objet d'une mutualisation au niveau national :

- a. Vacances adultes ;
- b. Vacances enfants ;
- c. Prestations d'action sociale ;
- d. Guichet sport ;
- e. Billetterie nationale.

Pour des raisons d'équité et de solidarité, le domaine de la prévoyance-santé, aujourd'hui assuré par la MG et la Tutélaire, a vocation à être géré par le CCE.

Dans le cadre des Activités Sociales et notamment en ce qui concerne le Guichet sport, géré par les ASPPT, il s'agit de favoriser l'accès à la pratique du sport, de toute nature.

Pour ce qui est de Vacances adultes, pour des raisons d'équité et de solidarité et afin de répondre aux attentes individuelles et collectives, cette activité passera par une mutualisation.

Pour la gestion des Vacances enfants, « Atout colo » donne satisfaction pour l'instant.

Enfin, la billetterie nationale a pour but de favoriser l'accès des salariés et ayants droit de France Télécom aux manifestations culturelles de toutes natures et en tous lieux. Pour ce faire, le budget consommé 2004 est reversé au CCE.

Un paragraphe spécifique porte sur les Retraités nombreux dans notre région.

Afin de permettre une participation financière solidaire à l'accès de tous les retraités actuels et futurs aux prestations et activités, un fonds mutualisé sera créé au niveau du CCE, qui sera alimenté par la contribution financière de chaque CE, à hauteur de 5 % du montant de la contribution financière de l'entreprise, charge ensuite au CCE de reverser l'intégralité de cette somme à chaque CE en fonction de la population retraitée recensée sur son périmètre géographique.

Pour la Prévoyance, l'ensemble du budget dédié actuellement à la Mutuelle Générale et à la Tutélaire est reversé au niveau du CCE pour contribuer à la prévoyance.

Le pourcentage annuel de rétrocession de chaque CE vers le CCE s'établit à 46,37 % du montant de sa subvention ASC.

Point 11 - Recrutement d'un salarié du CE

Résolution du CE : « Conformément au mandat du CE, le bureau du CE, après avoir lancé la procédure de recrutement auprès de l'ANPE, a conduit les entretiens les 8, 9 et 10 février dans le local du CE.

15 personnes ont été auditionnées, 2 avaient retiré leur candidature, une ne s'est pas présentée.

- 7 personnes avaient répondu à l'annonce ANPE.
- 8 personnes avaient envoyé leur candidature au CE.

L'âge des candidates allait de 24 à 51 ans.

La majorité des candidates était titulaire ou de niveau Bac+2.

Suite aux auditions, qui se sont déroulées dans un bon climat, le bureau du CE propose de retenir la candidature de

Melle Béatrice TANCRAY, âgée de 24 ans.

Conformément à la description du poste, cette personne est titulaire d'un BTS assistante de gestion, qu'elle a obtenu par une formation en alternance.

La partie alternance en entreprise a été effectuée à France Telecom et suite à son BTS, elle a effectuée plusieurs contrats à durée déterminée dans les services de France Telecom (AEOA) ainsi qu'à la ville de Rennes au service des Ressources Humaines, gestion des IRP.

Le bureau tient à souligner qu'après avoir reçu les candidates qui ont travaillé en CDD à France Telecom, nous avons le sentiment que l'Entreprise se prive de compétences réelles, de personnes motivées, ce qui conforte notre analyse et nos interventions lors des différents CE sur la politique de l'emploi développée par France Telecom,

Le bureau du CE propose de valider cette candidature aujourd'hui afin que la prise de fonctions débute le 1er mars. Je précise que **c'est un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein**, ce n'est pas un contrat nouvelle embauche.

2- Après réflexion sur l'évolution du CE et la nécessité de proposer rapidement des activités sociales et culturelles aux salariés de France Telecom, le bureau propose de mandater la commission Activités Sociales et Culturelles pour qu'elle conduise une réflexion sur le type d'activités que le CE pourrait proposer dès cette année ainsi que la description d'un poste spécialisé ASC dans la perspective de recruter un deuxième salarié avant l'été.

Il est également proposer que chaque organisation représentée au CE réfléchisse et fasse ses propositions ASC.

Le CE du mois de mai pourrait ainsi valider le recrutement d'un deuxième salarié et définir les orientations et propositions du CE pour le deuxième semestre 2006, complémentaire à l'accord de gestion que nous venons de valider avec le CCE et les propositions du CCE. »

Elus CGT : Guy Jourden et Daniel Gillard interviennent pour demander si le recrutement de la deuxième salariée peut être accéléré compte tenu du travail important notamment en Activités Sociales et Culturelles. Après débat le CE mandate le bureau pour choisir la date d'embauche de la 2^{ème} salariée.

Il s'agit de **Melle Blandine Le Vourch**, âgée de 24 ans, travaillant en CDD au CE de Louis Gad à Lampaul Guimiliau



Point sur l'activité ASC

Jacques FEREOLE, président, indique que la Commission ASC souhaite être mandatée par le CE pour continuer à travailler sur les propositions relatives aux Vacances adultes à partir du reliquat de 2005 (790 000 €).

Les axes de travail sont les suivants :

- **Un montant prévisionnel de 600 000 €** pour l'attribution d'une aide aux vacances : 100 € par personne (actif inscrit au CE) sous forme de chèques vacances
- **Un montant prévisionnel de 36 000 €** à 40 000 € pour une offre de 6 linéaires pour les vacances (logements réservés sur 24 semaines, du 08/04/06 au 23/09/06), tout ou partie de cette somme devant être ensuite récupérée en fonction de la fréquentation et des choix de tarifs proposés. La Commission ASC se propose de remettre des tableaux complets pour le CE du 23 mars.
- **Un budget prévisionnel de 100 000 €** pour l'affectation duquel 3 produits sont à l'étude :
 - un voyage court avec une nuit (Iles anglo-normandes) ;
 - un week-end dans une grande capitale d'Europe ou de thalassothérapie ;
 - un séjour d'une semaine dans un pays étranger (Maroc, Tunisie etc.).

La Commission a également commencé à travailler sur les arbres de Noël 2006

Des élus proposent de différencier l'aide aux vacances à partir du grade faute de pouvoir le faire à partir du quotient familial. Cette demande n'est pas retenue.

Les propositions de la Commission ASC sont approuvées par 10 voix et 2 abstentions



Point 3 – Demande d’avis sur l’évolution des horaires 1014

Après négociations avec les délégués syndicaux et la consultation du CHSCT de l'AVSC, la DR a sollicité l'avis du CE sur la modification des horaires d'ouverture du service (ouverture jusqu'à 20 heures le soir et plus de samedi travaillés).

La CGT a participé aux négociations avec la volonté de diminuer les contraintes liées au projet.

Des avancées ont été obtenues (travail du lundi allégé, 1 JTL supplémentaire pour les mixtes) mais la CGT a dénoncé l'absence du volet emploi.

Dans son avis, le CE a rappelé les visites de la commission économique sur les plateaux de l'AVSC concernés par le projet qui a pu constater le recours massif aux contrats précaires (CDD, Interim).

Extrait de l'avis:

« Les élus du CE estiment que ce réaménagement d'horaires s'inscrit dans le cadre du projet ERC, qui prévoit la fusion des AVS sur 11 mailles. Ces 11 AC Home auront les mêmes plages d'ouverture de service.

L'alignement des horaires est donc bien un pré requis à la fusion.

Les élus du CE estiment que compte tenu des gains de productivité escomptés, la direction peut aller plus loin dans la réduction du temps de travail hebdomadaire, la possibilité d'effectuer la semaine en 4 jours avec les deux jours de repos consécutifs autour du dimanche, et dans les créations d'emplois par recrutement externe. »

Considérant le rapport de la commission économique du CE et l'avis du CHSCT de l'AVS, le CE de la Direction Régionale France Telecom Bretagne a émis un avis négatif au projet d'élargissement des horaires du 1014. Un bilan sera présenté au CE dans les 6 mois.



Point 5 ... Info-consult sur l'évolution du service des Renseignements (pages jaunes Quimper)

Au 3 avril 2006, l'activité Renseignements va connaître un profond bouleversement avec la fin du 12 et du 712. Ces numéros, ouverts à la concurrence depuis le 14 juin 2005, (56 numéros 118 XXX), vont disparaître.

Personne ne peut connaître aujourd'hui l'attitude des usagers des renseignements le 3 avril.

Cependant , France Telecom prévoit une baisse de trafic sur ses numéros (118 711 et 118 712), même si aujourd'hui seulement 9% des appels vont vers la concurrence.

France Telecom propose donc d'acheminer les appels 118 008 (Pages Jaunes) vers le plateau de Quimper.

Un contrat est passé avec Pages Jaunes aux conditions de Pages Jaunes:

- 97% d'efficacité
- 92% des appels servis en moins de 6 secondes
- Contraintes Pages Jaunes liées à la qualité de service
- Temporisation inter appel de 3 secondes: Pour compenser ce temps réduit, la Direction affirme qu'il y aura plus de télé-conseillers sur les plateaux en même temps. Mais aucune garantie n'a été présentée au CE.

Les élus au CE ont voté une résolution sur l'avenir du service des Renseignements, les conditions de travail qui risquent de se dégrader sur le plateau de Quimper, le maintien de tous les sites ayant une activité de renseignements.

Les élus s'inquiètent de la rapidité de la mise en oeuvre du projet et de l'empressement de la Direction à solliciter l'avis du CE avant le 03 avril. (CE du 23 mars).

Les élus CGT ont demandé la réunion du CHSCT de l'ASTB

Point 4 – Poursuite du processus d’information-consultation sur l’évolution de la gestion du service client à l’AVSC

4.1. réponses aux questions remises lors de la séance du 26 janvier 2006

4.2. demande d’avis sur l’AC Home Résidentiels (volet intégration 1014, 114)

Le directeur de l'AVSB répond aux nombreuses questions des élus (voir PV intégral sur le site des élus CGT ou sur Agora rubrique mon CE).

Le CE refuse de se prononcer sur le volet intégration 1014,114 tant que le CHSCT de l'AVSB n'aura pas rendu son avis. L'avis est reporté au CE du 13 mars 2006

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>